**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**SOCIETE : nom du soumissionnaire**

**Référence du Document : ref soumissionnaire**

**AFFAIRE** **2025-042-BL\_CRT\_Mission de Commissariat Aux Comptes pour les exercices 2026 à 2031**

**CONSIGNES :**

* Le soumissionnaire **doit répondre à toutes les questions sinon son offre sera jugée irrégulière au sens de l’article L.2152-2 du Code de la commande publique**.
* Le soumissionnaire devra remettre à l’appui de son offre ce cadre de réponse technique. Son offre technique ne sera jugée que sur les éléments renseignés ci-dessous. Il peut être fait références à d’autres documents uniquement s’il est précisé la ou les pages concernées.
* Les réponses aux questions posées dans ce document sont des engagements contractuels de la part du candidat. Toute discordance entre les informations renseignées et l’exécution du marché pourra entraîner l’application de pénalités ou sa résiliation.
* Les différents encarts doivent être complétés et leur ordre respecté. **Le cadre de réponse technique ne pourra dépasser trente (30) pages (une page = un recto), hors annexes, hors présente page de garde.** **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* **Le soumissionnaire peut ajouter des annexes s’il les juge utiles à la compréhension de son offre, dans la limite de dix (10) pages** **(une page = un recto) pour justifier des points présentés (qualifications, plan de maintenance, …).** Le cas échéant, les renvois aux annexes devront être précis (nom du document, numéro de page…). Une annexe ne sera consultée que si le paragraphe qu'elle complète renvoie explicitement à cette annexe clairement identifiée. **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* Les renseignements indiqués ci-après doivent être liés directement à l’objet du marché en répondant précisément aux différents points demandés et ne doivent en conséquence ne pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.
* La notation de la valeur technique sera exclusivement fondée sur les informations fournies dans le présent document et ses éventuelles annexes, à l’exclusion de toute page supplémentaire, renvoi ou autres pièces jointes. Le non-respect des dispositions ci-dessus ne vaudra pas irrégularité de l’offre mais sera pénalisant.

**CHAPITRE OFFRE TECHNIQUE**

Les règles de notation sont précisées au Règlement d’Appel d’Offres (RAO).

**Sous-Critère 1 : Compréhension des enjeux et du contexte, compétences professionnelles et formations des auditeurs, notamment, degré de connaissance par les auditeurs des établissements de recherche (30 pts)**

**Réponse du candidat** : *(+ joindre les cv anonymisés des intervenants pressentis)*

**Sous-Critère 2 : Organisation et outils proposés pour la durée du mandat et description des actions envisagées pour les diverses phases d’une mission de certification (30 pts)**

**Réponse du candidat :** *(pour chaque phase, le candidat précisera le calendrier et la durée des phases, les interlocuteurs du pouvoir adjudicateur qui seront mobilisés, les documents qui devront être mis à sa disposition, les restitutions ou livrables à chaque étape ainsi que les outils utilisés)*

**Sous-Critère 3 : Méthode de travail mise en place pour la réalisation des missions complémentaires (30 pts)**

**Réponse du candidat** :

**Sous-Critère 4 : Moyens mis en œuvre pour stabiliser l'équipe affectée et présentation des moyens mis en œuvre en cas de remplacement et/ou modification de l'équipe (10 pts)**

**Réponse du candidat** :